



FONGICIDE contre l'oïdium et le black-rot de la vigne, les maladies des cultures légumières et du tabac. Bidon de 5L mieux adapté aux utilisations contre la sclérotiniose et la pourriture grise des haricots non écossés frais.*

*Cf. tableau des usages.

Luna[®]
XTEND

Conditionnement(s)

Bidon 0.3 L
Bidon 1 L
Bidon 5 L
Bidon 3 L

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP

- Fluopyram
- Trifloxystrobine

Classification FRAC : 11-7

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2130152

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : fluopyram
Teneur : 250g/l, soit 21.4% (m/m)
Famille chimique : pyridinyl-éthyl-benzamide
Mode d'action : Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Substance active : trifloxystrobine
Teneur : 250g/l, soit 21.4% (m/m)
Famille chimique : oximinoacétates
Mode d'action : Inhibe la germination des spores, le développement du tube germinatif et la formation de l'appressorium.

Description

Le produit est un fongicide associant deux substances actives aux modes d'action différents et complémentaires : le fluopyram, nouvelle substance active de la famille des pyridinyl-éthyl-benzamide, et la trifloxystrobine, molécule de la famille des oximinoacétates. Le produit est actif sur un large spectre de maladies sur un grand nombre de cultures. Le fluopyram est actif sur tous les stades du cycle de développement du pathogène : germination des spores, développement du tube germinatif, croissance mycélienne et sporulation. Il agit au niveau du complexe II de la chaîne respiratoire de la cellule et bloque la production d'énergie du champignon. Le fluopyram possède des propriétés uniques de biodisponibilité :

- bonne action de surface sur feuilles et baies
- pénétration lente et continue dans le végétal
- excellente activité translaminaire
- distribution dans la plante par systémie ascendante

La trifloxystrobine fait partie de la famille des oximinoacétates et agit en bloquant la respiration cellulaire. Elle empêche le transfert d'électrons au niveau du complexe III de la chaîne respiratoire mitochondriale. La trifloxystrobine est dotée de trois propriétés essentielles qui constituent l'action mésostémique :

- forte affinité avec la cuticule des feuilles et des baies
- redistribution en phase gazeuse dans le couvert végétal
- activité translaminaire

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement le produit présenté sous forme de suspension concentrée, dans la cuve du pulvérisateur remplie au moins au tiers, le système d'agitation en fonctionnement pour obtenir une bonne mise en suspension. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire en maintenant l'agitation.

Agiter énergiquement la préparation de la bouillie avant emploi.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800

25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Pour l'emploi

LUNA XTEND ne présente aucun effet secondaire: il est sélectif de l'ensemble des cépages de vigne (raisin de table et raisin de cuve); il n'a pas d'incidence néfaste sur les fermentations, ni sur la qualités organoleptiques des vins et des eaux de vie; il respecte la faune auxiliaire (T.pyri, K. aberrans).

- Traiter en absence de vent.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
 H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Attention



P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
------------------	-------------------	------------------

9 - Matières et objets dangereux divers

Dangereux pour l'environnement

Tableau des usages et doses autorisées

P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
 SPE3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur fraisier, laitue, tabac et porte graines.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres, en bordure des points d'eau, pour les usages sur vigne, pois, haricots et légumineuses potagères.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages cassissier et framboisier.

SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la trifloxystrobine plus d'une fois tous les ans sur "cultures porte graines-PPAMC, florales et potagères", de manière à ne pas dépasser la dose de 200 g de trifloxystrobine par hectare.

SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la trifloxystrobine plus d'une fois par an à la dose maximale d'application de 200 g de trifloxystrobine par hectare sur haricots non écosés frais.

SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la trifloxystrobine plus d'une fois par an à la dose maximale d'application de 200 g de trifloxystrobine par hectare sur haricots non écosés frais.

SPe7 - pour protéger les oiseaux frugivores, ne pas appliquer après le stade BBCH 69 (fin de floraison) pour les usages cassissier et framboisier.

SPA1 - Pour éviter le développement de résistances au fluopyram et à la trifloxystrobine, le nombre d'applications de ce produit est limité à 2 applications maximum par campagne sur vigne toutes maladies confondues, du fait de l'oïdium de la vigne.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient de la trifloxystrobine et du 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082



Culture Traitement des parties aériennes	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
Cresson Alénois	Rhizoctonia solani	0.8/ha	1 trait./an stade BBCH 40 à BBCH 49	7	--
Cassissier - sous abri	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose	0.8/ha	2 trait./an Intervalle minimum entre les applications : 7 jours stade BBCH 13 à BBCH 89	7	--
Cassissier - plein champ	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose	0.8/ha	1 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 69	7	1c, 2a
Fève	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose, Sclérotiniose	0.8/ha	1 trait./an stade BBCH 55 à BBCH 89	7	1b
Fève sèche	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose, Sclérotiniose	0.8/ha	1 trait./an stade BBCH 55 à BBCH 89	21	1b
Flageolet	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Sclérotiniose	0.8/ha	1 trait./an stade BBCH 55 à BBCH 89	7	1b
Fraisier - sous abri	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Anthracnose, Taches pourpres et rouges, Oïdiums	0.8/ha	2 trait./an stade BBCH 40 à BBCH 89	3	--
Fraisier - plein champ	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Anthracnose, Taches pourpres et rouges, Oïdiums	0.8/ha	1 trait./an stade BBCH 40 à BBCH 89	3	1a, 5a
Framboisiers - sous abri	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose	0.8/ha	2 trait./an Intervalle minimum entre les applications : 7 jours stade BBCH 13 à BBCH 89	3	--
framboisiers et autres rubus - plein champ	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose	0.8/ha	1 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 69	3	1c, 2a
Haricots non écosés frais	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Sclérotiniose	0.8/ha	1 trait./an stade BBCH 55 à BBCH	14	1b, 5b



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
			75		
Haricots non écosés frais	Alternaria	0.8l/ha	1 trait./an stade BBCH 55 à BBCH 89	7	1b, 5b
Haricot sec	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose, Sclérotiniose	0.8l/ha	1 trait./an stade BBCH 55 à BBCH 89	21	1b
Laitue plein champ	Pourriture du collet de la laitue, Rhizoctonia solani, Cercosporiose	0.8l/ha	1 trait./an stade BBCH 40 à BBCH 49	7	1a
Laitue - sous abri	Pourriture du collet de la laitue, Rhizoctonia solani, Cercosporiose	0.8l/ha	1 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 49	7	--
Lentille	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose, Sclérotiniose	0.8l/ha	1 trait./an stade BBCH 55 à BBCH 89	21	1b
Mâche plein champ	Pourriture du collet, Rhizoctonia solani, Cercosporiose	0.8l/ha	1 trait./an stade BBCH 40 à BBCH 49	7	1a
Mûriers - sous abri	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose	0.8l/ha	2 trait./an Intervalle minimum entre les applications : 7 jours stade BBCH 13 à BBCH 89	3	--
Pois chiche	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose, Sclérotiniose	0.8l/ha	1 trait./an stade BBCH 55 à BBCH 89	21	1b
Pois de conserve	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose, Sclérotiniose	0.8l/ha	1 trait./an stade BBCH 55 à BBCH 89	7	1b
Pois non écosés frais	Alternaria, Botrytis cinerea (Pourriture grise), Sclérotiniose, Oïdiums	0.8l/ha	1 trait./an stade BBCH 55 à BBCH 89	7	1b
Pois sec	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose, Sclérotiniose	0.8l/ha	1 trait./an stade BBCH 55 à BBCH	21	1b



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions Réglementaires (voir légendes)
			89		
Roquette plein champ	Pourriture du collet, Rhizoctonia solani, Cercosporiose	0.8l/ha	1 trait./an stade BBCH 40 à BBCH 49	7	1a
Tabac	Pourriture grise, Sclérotiniose	0.8l/ha	2 trait./an	NC	1a
Vigne	Oïdiums, Black-rot	0.2l/ha	2 trait./an stade BBCH 15 à BBCH 85	14	1b, 6a
Potagères, PPAMC et florales porte-graine	Maladie des taches foliaires, Phoma	0.8l/ha	1 trait./an	NC	1a, 5c

Avant utilisation du produit sur les cultures porte-graines, il est impératif de contacter le service technique de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS, tél : 02-41-80-91-00) pour préciser les conditions d'utilisation. De même, avant toute utilisation du produit sur petits fruits, il est impératif de contacter la Filière concernée, pour préciser les conditions d'utilisation.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

1b. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

1c. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. Pour protéger les oiseaux frugivores, ne pas appliquer après le stade BBCH 69 (fin de floraison) pour les usages cassissier et framboisier.

5. Eaux souterraines

5a. SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines pour les usages sur fraise en plein champ, limiter les traitements à 1 application de la préparation par an.

5b. SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la trifloxystrobine plus d'une fois par an à la dose maximale d'application de 200 g s.a./ha sur haricots non écosés frais.

5c. SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la trifloxystrobine plus d'une fois tous les ans sur "cultures porte graines-PPAMC, florales et potagères", de manière à ne pas dépasser la dose de 200 g de trifloxystrobine par hectare.

6. Gestion des résistances

6a. Spa 1 - Pour éviter le développement de résistances au fluopyram et à la trifloxystrobine, le nombre d'applications de ce produit est limité à 2 applications maximum par campagne sur vigne toutes maladies confondues, du fait de l'oïdium de la vigne.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Sur vigne : le produit sera utilisé à la dose de 0,20 l/ha et à la cadence de 21 jours pour une lutte conjointe à la fois contre l'oïdium et le black-rot de la vigne. Le produit peut également s'utiliser à 0,15 l/ha en réduisant la cadence à 14 jours.

Sur fraisier : la dose préconisée de produit est de 0,8 l/ha sur le complexe fongique pourriture grise, oïdium, anthracnose et maladie des taches pourpres et rouges.

Sur petits fruits de plein champ : la dose préconisée de Luna Sensation est de 0,8 l/ha sur oïdium, pourriture grise et maladies du feuillage.

Sur laitues, mâche, moutarde brune, roquette et autres salades (excepté chicorées scarole et frisée non autorisées) : la dose préconisée de produit est de 0,8 l/ha sur le complexe fongique sclérotinioses, pourriture grise, rhizoctone et cercosporiose.

Sur haricots non écosés frais : la dose préconisée de produit est de 0,8 l/ha sur le complexe fongique sclérotinioses et pourriture grise.

Sur pois de conserve (pois écosés frais) : la dose préconisée de produit est de 0,8 l/ha sur le complexe fongique sclérotinioses, pourriture grise, oïdium et anthracnose.

Sur flageolet et autres haricots écosés frais comme fève, lima, niébé et pois sabre : la dose préconisée de produit est de 0,8 l/ha sur le complexe fongique sclérotinioses et pourriture grise.

Sur légumineuses potagères sèches (fèves, haricots, pois, pois chiche et lentilles) : la dose préconisée de Luna Sensation est de 0,8 l/ha sur le complexe fongique sclérotinioses, pourriture grise, oïdium et anthracnose.

Sur cresson alénois : la dose préconisée de Luna Sensation est de 0,8 l/ha sur rhizoctone.

Sur tabac : la dose préconisée de Luna Sensation est de 0,8 l/ha sur le complexe fongique sclérotinioses et pourriture grise.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)



Sur vigne : le produit fait preuve d'un très haut niveau d'efficacité contre l'oïdium et le black-rot, tant sur feuilles que sur grappes. Ses propriétés originales lui permettent de s'inscrire dans tout programme de protection de la vigne.

Le produit est préconisé en préventif, du stade BBCH 15 (5 feuilles) jusqu'au stade grossissement des grains BBCH 73, à la dose de 0,20l/ha (cadence de 21 jours). Il pourra être utilisé à 0,15l/ha en respectant une cadence de 14 jours. Pour les utilisations à partir du stade fermeture de la grappe, Bayer préconise de ne pas utiliser ce produit et de privilégier des produits ayant une action éradicante tels que PROSPER ou HOGGAR.

Le produit est sélectif de la plupart des variétés de raisins de table ou de cuve rencontrées.

Sur fraisier : le produit fait preuve d'un très haut niveau d'efficacité contre les maladies du fraisier, tant sur feuilles que sur fruits. Ses propriétés originales lui permettent de s'inscrire dans tout programme de protection de la culture. Le produit s'applique à la dose de 0,8 l/ha du stade BBCH 40 (tout début du développement des stolons) jusqu'au stade BBCH 89 (récolte) mais de préférence en préventif en respectant un DAR de 3 jours.

Le nombre d'application est limité à une en plein champ et deux sous abri / an / culture, toutes cibles confondues.

Le produit est sélectif de la plupart des variétés de fraisier produites en plein champ ou sous abri.

Sur petits fruits de plein champ (Cassissier, myrtillier, groseillier(s), sureau noir, mûres, airelle, cynorhodon, azerolier, framboisier, mûres, mûres des haies) : le produit s'utilise à la dose de 0,8l/ha pour contrôler l'oïdium, la pourriture grise et les maladies du feuillage. Son utilisation devra s'inscrire dans le cadre d'un programme à raison d'1 seule application par an. Son positionnement se fera en préventif de la maladie visée. De par son large spectre, le produit pourra être efficace sur plusieurs maladies concomitantes (cf. bulletins techniques locaux et BSV).

Sur laitues, mâche, moutarde brune, roquette et autres salades (excepté chicorées scarole et frisée non autorisées) : le produit fait preuve d'un très haut niveau d'efficacité contre les maladies du collet (sclérotinioses, pourriture grise), le rhizoctone et la cercosporiose. Ses propriétés originales lui permettent de s'inscrire dans tout programme de protection de la culture.

En plein champ, sur les cultures autorisées citées ci-dessus, le produit s'applique à la dose de 0,8 l/ha pendant la période de sensibilité de la culture visée mais restreint du stade «au-delà du stade 9 feuilles étalées ou début de la formation de la tête» jusqu'au stade «la tête a atteint sa grandeur, forme et dureté typiques» en respectant un DAR de 7 jours, avec une seule application autorisée par culture et par an, toutes cibles confondues.

Sous abri (laitues uniquement), le produit s'applique à la dose de 0,8 l/ha pendant la période de grande sensibilité de la culture visée, du stade «3 feuilles étalées» jusqu'au stade «la tête a atteint sa grandeur, forme et dureté typiques» en respectant un DAR de 7 jours, avec une seule application autorisée par culture, toutes cibles confondues.

Le produit est sélectif de la plupart des variétés de laitues cultivées en plein champ ou sous abri.

Sur haricots non écosés frais : le produit fait preuve d'un haut niveau d'efficacité contre les sclérotinioses et la pourriture grise. Ses propriétés originales lui permettent de s'inscrire dans tout programme de protection de la culture. Le produit s'applique à la dose de 0,8 l/ha du stade BBCH 55 (les 1ers boutons floraux individuels mais toujours fermés sont visibles et dépassent les feuilles) jusqu'au stade BBCH 75 (50% des gousses ont atteint leur longueur finale et les graines commencent à remplir la gousse) en respectant un DAR de 14 jours.

Ne pas dépasser 1 application / an / culture, toutes cibles confondues.

Sur pois de conserve (pois écosés frais) et pois non écosés frais : le produit fait preuve d'un haut niveau d'efficacité contre les sclérotinioses, la pourriture grise, l'oïdium et l'antracnose. Ses propriétés originales lui permettent de s'inscrire dans tout programme de protection de la culture. Pour une efficacité optimale, le produit s'applique à la dose de 0,8 l/ha dès le stade BBCH 55 (les 1ers boutons floraux individuels, mais toujours fermés sont visibles et dépassent les feuilles). Il peut s'appliquer jusqu'au stade BBCH 89 (récolte) en respectant un DAR de 7 jours.

Ne pas dépasser 1 application / an / culture, toutes cibles confondues.

Sur flageolet et autres haricots écosés frais comme fève, lima, niébé et pois sabre : le produit fait preuve d'un très haut niveau d'efficacité contre les sclérotinioses et la pourriture grise. Ses propriétés originales lui permettent de s'inscrire dans tout programme de protection de la culture. Le produit s'applique à la dose de 0,8 l/ha du stade BBCH 55 (les 1ers boutons floraux individuels mais toujours fermés sont visibles et dépassent les feuilles) jusqu'au stade BBCH 89 (récolte) en respectant un DAR de 7 jours.

Ne pas dépasser 1 application / an / culture, toutes cibles confondues.

Sur légumineuses potagères sèches (fèves, haricots, pois, pois chiche et lentilles) : Les recommandations d'emploi sont à demander à l'ANILS, tél 01-40-69-49-50. Sur ces différentes cultures le DAR est de 21 jours.

Sur porte graine, PPAMC, florales et potagères : Les recommandations d'emploi sont à demander à la FNAMS (tél 02-41-80-91-00).

Sur cresson alénois : le produit s'applique à la dose de 0,8 l/ha pendant la période de sensibilité de la culture visée au rhizoctone, du stade BBCH 40 à 49 en respectant un DAR de 7 jours sans dépasser 1 application / an / culture.

Sur Tabac : le produit fait preuve d'un très haut niveau d'efficacité contre les sclérotinioses et la pourriture grise. Ses propriétés originales lui permettent de s'inscrire dans tout programme de protection de la culture. Le produit s'applique de préférence en préventif pendant la période de sensibilité de la culture à la dose de 0,8 l/ha à la cadence de 14 jours minimum sans dépasser 2 applications / an / culture, toutes cibles confondues.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Le produit contient deux substances actives ayant des modes d'action différents, l'une appartenant au groupe des SDHI (inhibiteurs de la succinate-déshydrogénase) et l'autre au groupe des QoI (Quinone outside Inhibitor). Afin de limiter le risque éventuel d'apparition et/ou de développement de souches de champignon résistantes à l'un ou l'autre de ces modes d'action, il est indispensable de respecter les bonnes pratiques agricoles, ainsi que les doses et les stades d'application mentionnés sur l'étiquette.

Sur vigne : Il est impératif de limiter les applications de ce produit ou de toutes les préparations contenant une substance active de la famille des SDHI à 2 applications par an, toutes maladies confondues. Dans le cas de 2 applications réalisées contre l'oïdium et le black rot, elles sont recommandées non consécutives. De même, il est préconisé de limiter l'utilisation de QoI, soit à 2 applications de QoI en association non consécutives ou 1 QoI seul et 1QoI en association non consécutives par ha et par an.

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de même substances actives ou de même familles chimiques.

Enfin, dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, il est conseillé d'alterner les modes d'action en intégrant, dans les programmes de lutte, des produits à base de substances actives de familles chimiques différents et/ou à mode d'action différents.

Sur les cultures légumières autorisées y compris cresson alénois, fraisier, tabac, cultures porte-graines et légumineuses potagères sèches : Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, il est conseillé d'alterner les modes d'action en intégrant, dans les programmes de lutte, des produits à base de substances actives de familles chimiques différentes et/ou à mode d'action différents.

Classification FRAC

11 - Inhibe la germination des spores, le développement du tube germinatif et la formation de l'appressorium.



7 - Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Application (matériel, pression)

Veiller à assurer une bonne qualité de pulvérisation pour couvrir l'ensemble de la végétation à protéger.

Sur vigne : Privilégier l'application du produit face par face sur chaque rang .

Sur fraisier et laitues : Veiller à assurer une bonne qualité de pulvérisation pour couvrir l'ensemble de la végétation à protéger. Utiliser un volume de bouillie de 200 à 800 L/HA.

Conditions du milieu

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :												PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	PRÉPARATION MELANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :								NETTOYAGE				
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT		LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)		LANCE / CULTURES HAUTES (> 50 cm)			PULVÉRISATEUR À DOS			
	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION				
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1/A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1														EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)														EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4					Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche	
BOTTES certifiées EN 13 832-3														

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.



Mentions légales

Luna® Xtend 250 g/l fluopyram 250 g/l trifloxystrobine AMM n°2130152 Détenteur d'homologation : Bayer SAS ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



Attention H302 - Nocif en cas d'ingestion. H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Mars 2022 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)



Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.

Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr